



CONGRES de la CFEC – PARIS 3 juin 2016

Palais de Chaillot – Cité de l'architecture

La performance énergétique en expertise construction

8 h 30	Accueil – visite des exposants	
9 h 15	Ouverture, présentation du thème	Mélab ODICHELIDZE Expert Construction
9 h 25	Impact du bâtiment sur la consommation d'énergie Objectif attendu de la RT 2012 Enjeux, modifications des modes de vie nécessaires	Philippe ESTINGOY Directeur Général Agence Qualité Construction
9 h 50	Les principes techniques de la RT 2012 Les hypothèses de mode de vie des utilisateurs prises en compte pour concevoir et réaliser des bâtiments de haute technicité	Christian CARDONNEL Président de la Commission Bâtiment du Syndicat des énergies renouvelables
10 h 30	pause – visite des exposants	
10 h 50	Retour d'expérience des « Bâtiments Basse Consommation » Évaluation et mesures des performances énergétiques réelles	Constance LANCELLE Ingénieur, Chargée d'études et de projets en efficacité thermique du bâtiment CEREMA
11 h 20	Les risques induits par la recherche de performance énergétique Découvre-t-on de nouveaux désordres ?	Martin GUER Chef de projet Dispositif REX Bâtiments performants Agence Qualité Construction
11 h 45	Questions de la salle	
12 h 15	Déjeuner au salon d'About - visite des exposants	
14 h 00	PLAN BATIMENT DURABLE Les travaux de la commission « Garantie de Performance Énergétique »	Michel KLEIN Directeur des règlements Mutuelle des Architectes Français
14 h 30	L'impropriété à destination en matière de performance énergétique (Art. L111-13-1 du CCH – Loi du 17 août 2015) - Qu'est-ce qu'un dommage résultant d'un défaut ? - Quelle utilisation de l'ouvrage est inappropriée ? - Quel coût de surconsommation est exorbitant ? Comment aborder les déclarations portant sur des non-conformités à la RT 2012 ou des défauts de performance énergétiques ? Quelles missions seront confiées aux experts construction ?	Cyrille CHARBONNEAU Docteur en Droit Professeur, Université Paris I Sorbonne Patrice RODIER avocat Rémi PORTE FFSA Responsable du département construction
15 h 30	Débat avec la salle	
16 h 00	pause – visite des exposants	
16 h 20	Table ronde Les hypothèses de mode de vie prises pour le calcul de la RT 2012 peuvent-elles devenir un objectif de comportement que les utilisateurs devront atteindre ? Un mode de vie « non conforme » à la RT 2012 sera-t-il fautif, anormal, ou « inapproprié » au sens de la Loi du 17 août 2015 ?	Emmanuel ACCHIARDI – DHUP Pascal GONTIER - Architecte Gilles MARCADIER – SAV VINCI Rémi PORTE – FFSA Lucie BRICE – CREDOC Olivier BODIN – CFEC
17 h 00	Débat avec la salle	
17 h 15	Synthèse et clôture	
17 h 30	Visites conférences - Cité de l'architecture	
19 h	Dîner-Cocktail au salon d'About en terrasse du Palais de Chaillot	